

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-six janvier, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 26 janvier 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sylvie FENIES
Claudine HEBRARD
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Jacques SERRAT ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Maryse BONNET,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Sylvie FENIES,
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

Etait excusé :

Samuel LEBEAUX

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2024-02-02 / 5

Tarifs municipaux

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'actualiser une partie des tarifs municipaux.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-05-27/7 du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

ARRETE l'actualisation d'une partie des tarifs municipaux comme suit :

1- CIMETIERE :

Cimetière	Tarifs
Concessions cinquantennaires	130,00 € le m ²
Concessions trentennaires	100,00 € le m ²
Ouverture et fermeture de caveau	130,00 €
Droit de sépulture provisoire	1 €/jour
Colombarium	
Concessions cinquantennaires	370 la case
Concessions trentennaires	320 la case

2- LOCATION DE MATERIEL :

A des collectivités, des particuliers ou des organismes privés

	A Mauriac et sur le territoire de la communauté de communes (si disponible)	Sur le territoire des autres communes (transport à la charge du demandeur)
Podium mobile	150 €	200 €
Podium fixe (60 m ²)	150 €	200 €
Barrières voirie (l'unité)	1,5 €	3 €
Chaises (l'unité)	0,50 €	1 €
Tables (l'unité)	1 €	2 €
Chapiteau (12X5m)	250 €	300 €
Barnums (4X4m)	100 €	150 €
Modules (2X1 m)	50 €	75 €
Grilles, paravents, l'unité	5 €	7 €

Frais de transport à prendre en compte dans tous les cas

Pour toutes communes extérieures à Mauriac s'ajoutent les frais de transport suivants	
Véhicule < 3,5 T	1,50 € / Km
Véhicule > 3,5 T	3,00 € / Km

3- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Emplacement réservé aux transports de fonds	660 € par emplacement et par an
--	--

Cirques < 700 m²	120,00 €
Cirques de 700 à 999 m²	450,00 €
Cirques > 1000 m²	650,00 €

Par jour, montage et démontage inclus

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 2 février 2024

Le Maire,



Edwige ZANCHI

La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le 09/02/2024

ID : 015-211501200-20240202-DELB20240202_5-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1